



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

07-07-2017-05

Date de convocation le 03/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Procuration : 2

Volants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 07 juillet 2017

Le sept juillet deux mil dix sept à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, POLHER, PÉAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE et LETARGUA.

Pouvoirs : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.
Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mme PÉAN.

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élu : M. HILLOOU

OBJET : RELAIS DES QUATRE COMMUNES REVERSEMENT DU SOLDE SUITE A LA DISSOLUTION

Dans le cadre de la compétence scolaire et périscolaire, la commune assume totalement la gestion de la cantine et des services périscolaires depuis septembre 2014.

L'association « Au relais des quatre communes » a donc été dissoute et souhaite reverser à la commune le solde du compte. Le montant du crédit s'élève à 10 803.75 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants,

ACCEPTE le reversement de 10 803.75 euros de l'association « Au relais des quatre communes »

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ